

<https://47.snuipp.fr/Evaluation-diagnostique-en-debut-de-CE2>



Évaluation « diagnostique » en début de CE2

- École - Évaluations -

Date de mise en ligne : vendredi 22 septembre 2017

Dernière mise à jour : 22 septembre 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

2017 - Évaluations CE2 : Cacophonie ?

Si les circulaires de rentrée 2015 et 2016 du Ministère de l'Éducation Nationale évoquaient les évaluations diagnostiques en début de CE2, celle de la rentrée 2017 n'en dit pas un mot...

Sommaire

- [2017 - Évaluations CE2 : Cacophonie ?](#)
- [2016 - Évaluations CE2 : Rien de \(...\)](#)
 - [Ces évaluations sont-elles obligatoires](#)
 - [Par contre, la nature et le nombre \(...\)](#)
 - [Une date de passation est-elle \(...\)](#)
 - [Faut-il faire remonter les résultats ?](#)
- [2015 - Précisions](#)
- [La Circulaire de rentrée 2015 introduit](#)
 - [Extrait :](#)
 - [Banque outil :](#)

Cela explique peut-être la cacophonie dans les informations administratives transmises aux écoles dans le département :

- Un COEE [1] envoyé le 21 septembre qui se contente de remettre le lien vers celui de l'an dernier...
Ce qui peut amener à penser que ces évaluations sont à faire passer avant le 30 septembre **2016** ...
- Des circulaires de circonscription qui complètent, ou infirment le COEE, qui mettent en avant tel ou tel livret d'évaluation...

Pour le moins, nous rappelons que l'injonction de saisir des "résultats" pour les faire remonter n'a d'autre sens que celui de permettre d'alimenter les futures animations pédagogiques en chiffres indigestes et compétences à renforcer... comme si les équipes pédagogiques n'étaient pas capables elles-mêmes d'analyser les évaluations.

2016 - Évaluations CE2 : Rien de nouveau pour cette rentrée

Des IEN ou des IA-DASEN demandent parfois de faire remonter les résultats ou bien encore d'utiliser seulement les documents eduscol.

Rappel :

Ces évaluations sont-elles obligatoires ?

Oui comme l'année passée, ces évaluations diagnostiques sont obligatoires :

« Comme l'an dernier, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. » Circulaire de rentrée 2016

Par contre, la nature et le nombre d'évaluations relèvent de la liberté pédagogique des équipes.

Ces dernières ont pour cela à leur disposition les fiches ressources ou/et les 3 livrets sur le site Eduscol. Aucun protocole ne peut être imposé aux écoles.

« Pour les y aider, une banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique en ligne sera mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Elle comportera un large choix d'items en français et en mathématiques, testés et se référant explicitement aux domaines du socle » (Circulaire de rentrée 2015).

« L'usage de ces livrets n'a aucun caractère obligatoire ; ils sont proposés afin d'aider les enseignants s'ils ne souhaitent pas constituer eux-mêmes leurs combinaisons d'items (Site du MEN) ».

Une date de passation est-elle précisément définie ?

Non. Là encore, ce sont les enseignants qui déterminent le moment approprié en début d'année.

Faut-il faire remonter les résultats ?

Rien ne l'indique. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations doivent rester au niveau de l'école. Elles sont un outil pédagogique au service de l'enseignant et des élèves. Elles peuvent être une aide dans la conduite de la classe et notamment dans l'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés, et ne doivent en aucun cas constituer un outil d'évaluation des écoles et du système scolaire. Elles peuvent concerner toute la classe ou seulement un groupe d'élèves en fonction de la pédagogie de l'enseignant.

2015 - Précisions

Suite à diverses injonctions des IEN, nous devons mettre les points sur les i

- Il semble que les IEN cherchent à inciter fortement les collègues à s'inscrire aux animations pédagogiques "évaluations CE2" : **une telle inscription ne revêt aucun caractère obligatoire.**

Évaluation « diagnostique » en début de CE2

- Il semble que les IEN demandent à ce que les collègues transmettent *les deux compétences de base échouées majoritairement par vos élèves (une en maths et une en français) : une telle transmission ne revêt aucun caractère obligatoire.*

Pour notre part, il nous semble qu'entre :

- les nouveaux programmes en maternelle ;
- en Éducation Morale et Civique ;
- sans oublier les futurs programmes de l'élémentaire pour lesquels il faudrait pouvoir consacrer sans doute un peu plus de 3h au printemps prochain ;
- la refondation des REP...

Les priorités ne manquent pas et les animations pédagogiques peuvent faire l'impasse sur les évaluations CE2 sans préjudice aucun...

Comme le rappelle la circulaire de rentrée, "*L'évaluation CE2 permettra aux enseignant-es d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.*"

- Donc la seule obligation c'est de faire passer des évaluations en math et en français aux élèves de CE2 dans les premières semaines.
- Aucune obligation de remontée aux IEN ou à qui que ce soit !
- Aucune obligation de communication aux parents !
- Aucune obligation dans le choix des exercices !
D'ailleurs de nombreuses erreurs et des dysfonctionnements entre le livret du maître et celui de l'élève ont été constatés, rendant les outils "Eduscol" souvent inutilisables par les enseignant-es.
- Aucune obligation d'assister à des animations pédagogiques pour analyser ces résultats !

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et les résultats doivent rester dans les écoles !

N'hésitez pas à nous signaler toute situation qui vous serait imposée.

La Circulaire de rentrée 2015 introduit une évaluation diagnostique en début d'année de CE2

- Circulaire de Rentrée :
NOR : MENE1512598C
circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015
MENESR - DGESCO A
<http://www.education.gouv.fr/pid255...>

Extrait :

Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

Pour les y aider, une banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique en ligne sera mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Elle comportera un large choix d'items en français et en mathématiques, testés et se référant explicitement aux domaines du socle.

Elle permettra aux enseignants d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.

Le ministère vient de mettre en ligne sur Eduscol une banque outil d'évaluations en français et en mathématiques pour le début de CE2.

Ces exercices à finalité diagnostique sont composés de 3 propositions de livrets et plus de 400 fiches.

Les livrets et les évaluations sont à disposition des enseignants qui pourront les utiliser librement.

Pas de protocole imposé localement et pas de remontée nationale, ni même au niveau de la circonscription.

Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et doivent rester dans les écoles !

Banque outil :

<http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html>

Les outils d'évaluations mis en ligne sur le site Eduscol sont composés de 3 propositions de livrets et plus de 400 fiches.

Le tout à imprimer localement, sur le budget de fonctionnement des écoles...

A noter que le statut de l'erreur est complètement évacué puisque ces fiches ne proposent qu'un mode de correction binaire : juste ou faux !

[1] COEE : Courrier Officiel des Écoles et Établissements.
Consultable par chacun-e avec ses identifiants professionnels :
<https://coee47.ac-bordeaux.fr/>